

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENTS NUMÉROS 690 ET 691

Avis est par la présente donné que les règlements numéros 690 et 691 adoptés par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 3 avril 2023, intitulés :

- **Règlement numéro 690 autorisant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard Laurier Ouest, entre l'avenue de Dieppe et le boulevard Casavant Ouest, au coût de 600 000 \$ et décrétant un emprunt de 600 000 \$, a reçu les approbations suivantes :**
 - Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, le 17 avril 2023;
 - Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 4 mai 2023.
- **Règlement numéro 691 autorisant les travaux d'agrandissement du Centre communautaire Assomption pour un coût de 3 196 000 \$ et décrétant un emprunt de 3 196 000 \$, a reçu les approbations suivantes :**
 - Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, les 17, 18, 19, 20 et 21 avril 2023;
 - Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 4 mai 2023.

Lesdits règlements sont déposés au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 10 mai 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière